

Rapport annuel de la co-présidence 2024

Texte — Dr méd. Esther Hilfiker et Dr méd. Rainer Felber, co-présidents de la SMCB

Photos — Dan Riesen

L'année 2024 a été marquée par des défis majeurs, par le vœu d'aller de l'avant sans désespérer et par des victoires historiques sur des enjeux décisifs, dont les effets nous accompagneront longtemps. À l'aube de cette nouvelle année, nous vous proposons de revenir sur ce qui s'est passé ces douze derniers mois.

Éditorial

Quiconque a prédit que la période postpandémique apporterait calme et tranquillité a été déçu en 2024. Ce fut une année intense, truffée de défis. Dans notre rapport annuel, nous revenons sur les activités et les sujets qui nous ont occupés l'année dernière.

Nous nous sommes vus confrontés pour la première fois depuis 2012 à des votations populaires fédérales particulièrement importantes pour le corps médical. C'est en majeure partie grâce à l'immense engagement et à l'union des professionnels de santé de plusieurs spécialités que nous avons pu faire tourner à notre avantage aussi bien le résultat de l'initiative pour un frein aux coûts lancée par le parti Le Centre que celui de l'introduction du financement uniforme des prestations ambulatoires et stationnaires. Nous nous sommes également exprimés sur certains thèmes essentiels lors de consultations et dans des prises de position. Dans le rapport annuel, nous revenons sur les plus importants d'entre eux.

La communication a été une priorité. Sous la direction de notre nouveau responsable de la communication et des médias, notre organe associatif doc.be a bénéficié d'un coup de frais avec un nouveau design plus moderne. Désormais, l'agence de politique Les Tailleurs Communication SA apporte son éclairage sur divers thèmes en lien avec le système de santé.

Nous avons également continué à faire de la formation postgrade et continue une priorité. Outre notre investissement bien connu en faveur de la relève, par exemple avec le

programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne ou encore notre engagement dans la lutte contre la violence domestique, nous avons organisé en 2024 les journées bernoises de la clinique (BETAKLI), un grand moment de l'année. Nous avons été heureux de l'écho très positif que cet événement a suscité, après sept ans d'absence. C'est le signe que l'esprit des BETAKLI est toujours présent, ce qui nous motive à perpétuer la tradition. Nous avons déjà planifié les premières étapes pour l'édition 2027.

Lors de notre journée de réflexion avec Pierre Alain Schnegg, membre du Conseil-exécutif, nous avons également abordé un sujet qui nous occupera ces prochaines années : le modèle régional 4+. Ce fut aussi un thème évoqué lors de la table ronde dédiée à la politique professionnelle qui a eu lieu durant les BETAKLI, dont nous avons longuement parlé dans doc.be. Les soins médicaux vont être remis sur le rail avec un seul mot d'ordre : soins intégrés. Nous nous impliquons dans cette stratégie et contribuons à la mettre en place.

Vers la fin de l'année, un sujet de longue date a également fait un bond en avant : la soumission du TARDOC et des forfaits ambulatoires. Nous avons déjà entamé les préparations pour leur introduction au 1^{er} janvier 2026.

En 2024, nous avons été aussi en contact permanent avec des représentants d'autres associations du secteur de la santé, des autorités et des institutions politiques. L'objectif était de mettre en avant et de cultiver nos intérêts communs pour surmonter fossés et obstacles. C'est la seule manière d'arriver à bout des défis de taille auxquels nous sommes confrontés. Nous vous remercions pour votre indéfectible engagement sur ce chemin.

Politique de la santé

Procédures de consultation

En 2024 aussi, nous avons continué à prendre position sur de nombreux processus et décisions dans le domaine de la santé publique. Notre plus grande priorité à cet égard a toujours été de représenter la position du corps médical. Voici les consultations qui ont été particulièrement importantes :

Révision partielle de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh)

En principe, la révision de la LPTh doit intégrer de nombreux changements de fond sur le sujet de la numérisation, ce que la SMCB salue dans son avis. Toutefois, elle juge indispensable que toutes les obligations, nouvelles ou déjà en vigueur, soient considérées dans leur contexte global, ceci afin d'éviter les redondances et de réduire autant que possible la charge administrative. La LPTh ne doit pas devenir synonyme de travail administratif obligatoire démesuré pour le corps médical. Malheureusement, la législation en matière de santé évolue de manière générale de plus en plus dans cette direction, dans le but supposé de réaliser des économies. De plus, il n'était nulle part indiqué dans ce projet que les nouvelles exigences et obligations administratives supplémentaires prévues par la LPTh devaient être coordonnées de quelque manière avec des exigences similaires déjà imposées par d'autres lois fédérales, telles que celles de la LDEP, ce que nous avons critiqué.

Calcul des taux de couverture – nombres maximaux

La SMCB n'est toujours pas d'accord avec le calcul des taux de couverture ni avec le projet d'ordonnance du DFI sur la fixation des taux régionaux de couverture des besoins en prestations médicales ambulatoires par domaine de spécialisation ni avec les annexes en leur forme actuelle malgré certaines évolutions que nous avons appréciées. Elle demande à ce que la base de données, actuellement insuffisante, continue d'être étoffée, ainsi que la méthodologie jusqu'à ce que les bases pour une mise en œuvre conforme à la loi soient suffisantes. En notre qualité d'association professionnelle cantonale compétente et prévue par la loi à cet effet, nous restons à disposition pour contribuer au développement et à la validation des calculs.

Stratégie partielle promotion de la santé et prévention

La stratégie partielle résume les orientations stratégiques et doit servir de ligne directrice. Certes, le projet de stratégie ne décrit aucun plan de mise en œuvre détaillé, mais le rapport de stratégie partielle ne contenait aucune proposition de mise en œuvre des objectifs. La promotion de la santé et la prévention ne faisant pas partie d'une stratégie nationale coordonnée, les activités et les offres dans ce domaine présentent de nombreuses disparités. Elles sont rarement organisées à l'échelon national et sont majoritairement prévues pour être menées au niveau cantonal.

Nous ne sommes qu'en partie d'accord avec la stratégie partielle sur les soins intégrés et avons renvoyé notre réponse en ce sens, approuvée lors de la consultation. Malheureusement,

notre voix ainsi que les retours critiques de nombreuses autres associations et organisations n'ont pas été pris en compte.

Nous avons également mentionné la situation financière : pour atteindre les objectifs, il faut des moyens financiers – et la situation budgétaire du canton de Berne est tendue. Compte tenu de cet aspect, il convient de se demander si la feuille de route est réaliste.

Quote-part pour les consultations aux urgences des hôpitaux

Si la SMCB ne s'est pas opposée au projet de modification législative élaboré en réponse à l'initiative parlementaire « Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins », elle a tenu à souligner que des mesures plus ciblées auraient un plus grand potentiel d'économies, sans créer de telles charges administratives. Malheureusement, un arrêt rendu par le Tribunal fédéral à l'été 2024 a considérablement restreint la possibilité de facturer des indemnités forfaitaires de dérangements pour les consultations urgentes, en particulier pour les services d'urgences ambulatoires et les centres médicaux sans rendez-vous. Conséquence : certaines de ces institutions, qui pourtant désengorgent les hôpitaux, voient leur modèle économique mis à rude épreuve, quand elles ne sont pas contraintes de cesser leurs activités devant les demandes de remboursement des assureurs-maladie. Face à cet arrêt, les partenaires tarifaires, le législateur et les cantons doivent se mobiliser en faveur d'une indemnisation plus juste de l'ensemble des services d'urgences ambulatoires qui déchargent les urgences hospitalières. Il est urgent d'adapter le tarif.

En décembre 2024, la FMH, mfe et prio.swiss, la nouvelle association des assureurs-maladie, sont parvenues à un premier accord sur l'application et la facturation des indemnités forfaitaires de dérangements pour les consultations pressantes et urgentes. La SMCB s'en félicite. Cette solution devrait trouver son application à l'avenir à travers l'adaptation du TARDOC. Mais qu'en est-il du passé, et des demandes de remboursement opposées par les assureurs ? Et que penser du présent, avec une année 2025 encore placée sous le régime TARMED ? Autant de questions qui attendaient encore une réponse au moment de mettre sous presse.

Ordonnance concernant le service médical scolaire (OSMS)

L'existence d'un service médical scolaire dans toutes les communes constitue une mission essentielle de l'État, et son bon fonctionnement participe à assurer une bonne couverture sanitaire de l'ensemble de la population bernoise. Trente ans après l'entrée en vigueur de l'OSMS, l'importance de surveiller l'état de santé des élèves ainsi que de prévenir et de prendre en charge suffisamment tôt certaines maladies demeure entière, si tant est qu'elle ne se soit pas encore accrue. La SMCB soutient donc ce projet de révision, qui lutte contre la pénurie de médecins scolaires, améliore les conditions d'exercice et le contrôle, met l'accent sur la numérisation et offre aux communes différentes possibilités de mise en œuvre. L'amélioration de la rémunération projetée est selon nous absolument nécessaire. Elle permettra aux médecins qui le souhaitent de continuer à assurer l'ensemble des tâches du service médical scolaire dans le cadre d'un système individuel. Le système collectif proposé permet de mettre en place un service de coordination responsable de la communication et de



La présidence de la SMCB, réélue par acclamation, continuera à représenter les intérêts des médecins du canton de Berne au cours de la législature 2024–2027.

l'administration, afin de décharger les médecins scolaires de ces tâches. Enfin, le système de délégation tient compte du fait qu'en raison de la pénurie de médecins, des tâches autrefois considérées comme relevant de leur compétence exclusive doivent (et peuvent !) aujourd'hui être remplies, du moins pour partie, par des professionnels qualifiés, mais non-médecins.

À nos yeux, cette diversification du service médical scolaire est judicieuse et opportune.

Prises de position

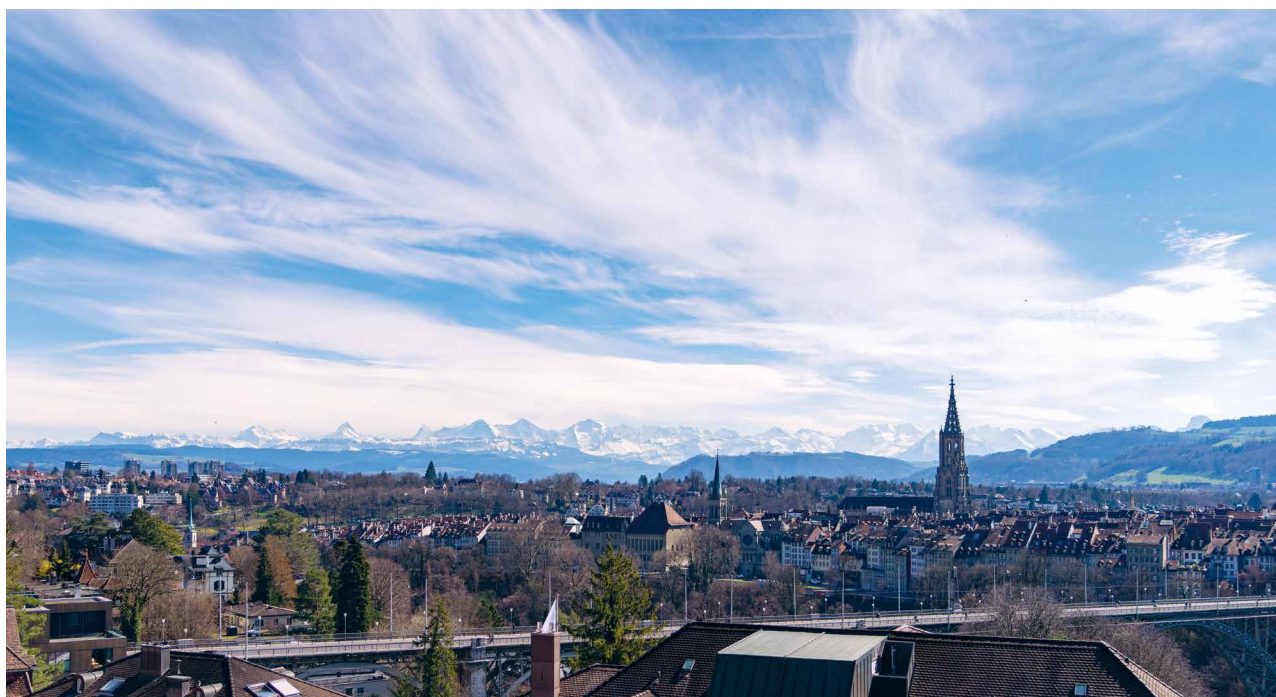
D'autres sujets importants ont requis notre attention en 2024. Voici les positions que nous avons défendues.

Ordonnance sur l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance obligatoire des soins (OAP) du canton de Berne

En janvier 2024, la SMCB a décidé de déposer un recours contre l'OAP. D'une part, la base légale cantonale nécessaire à cette ordonnance n'a pas été édictée. D'autre part, la SMCB estime que le calcul du taux de couverture nécessaire, sur la base duquel l'offre peut être qualifiée de surabondante pour une discipline et une région administrative données, a été effectué de manière arbitraire : reposant sur des données inadéquates, ce calcul débouche sur une évaluation arbitraire de la couverture nécessaire, laquelle conduit à son tour à fixer des

nombres maximaux irrecevables. Et cela même dans des spécialités dans lesquelles l'offre est déjà insuffisante.

En mars 2024, la procédure devant le Tribunal administratif a été suspendue à des fins de coordination avec celle en cours auprès du Tribunal fédéral. Cela signifie que l'OAP ne peut pas être appliquée jusqu'à nouvel ordre, car le recours déposé devant le Tribunal administratif a un effet suspensif. À l'heure où nous mettons sous presse, le Tribunal fédéral avait rendu de premières décisions concernant les cantons de Fribourg et de Berne, mais sans lien avec le recours déposé par la SMCB. Le Tribunal fédéral y rejetait le fait qu'une base légale aurait dû être créée dans ces cantons, comme le prétendaient les recourants : il estime qu'une ordonnance cantonale est suffisante et que les cantons n'ont pas évalué les besoins en matière de couverture médicale de manière arbitraire. Quoiqu'elle reste dans l'expectative, la SMCB s'attend donc à ce que le Tribunal fédéral et le Tribunal administratif du canton de Berne statuent de manière comparable sur ses recours. Toutefois, comme indiqué plus haut, les restrictions d'admission imposées dans le canton de Berne ne peuvent pas être appliquées tant que les décisions n'ont pas été rendues.



**Bon présage lors de l'assemblée des délégués du 14 mars 2024 :
le magnifique panorama nous a donné confiance en l'avenir.**

Motion 193-2024 « Autoriser de nouveau la pro-pharmacie (remise de médicaments directement par les cabinets médicaux) sans limitation pour renforcer la médecine de famille »

À l'ordre du jour de la session d'hiver du Grand Conseil du canton de Berne figurait cette motion interpartis en faveur de la pro-pharmacie. Quoique la SMCB n'ait pas été impliquée dans son élaboration ni dans la procédure, elle a pris position. En effet, la remise directe de médicaments concerne directement le corps médical.

La SMCB défend toutes les mesures qui contribuent à garantir à la population des soins médicaux de qualité sur l'ensemble du territoire, telles que l'autorisation généralisée de remettre directement des médicaments demandée par cette motion.

En cette période de pénurie aiguë de personnel qualifié (qui n'épargne d'ailleurs pas la pharmacie), l'autorisation de remettre directement des médicaments sans restriction constitue une mesure ciblée pour offrir aux patients un accès optimal aux médicaments, à la fois à bas seuil et proche de leur domicile. Cette mesure permet aux patients de choisir librement où se procurer leur médication : au cabinet médical ou en pharmacie. Tout plaide en faveur de la libéralisation demandée par la motion et contre le maintien de la réglementation cantonale actuelle, qui ne répond plus à l'intérêt public.

La SMCB a fait de l'interprofessionnalité son cheval de bataille depuis des années. Ainsi, en 2014 déjà, nous avions

retenu le thème de la collaboration entre le corps médical et les pharmaciens pour notre journée de réflexion. Des projets et des coopérations ciblés ont ainsi vu le jour. La SMCB a aussi été impliquée dès le début dans le programme de master en pharmacie proposé à l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM). Il est important que médecins et pharmaciens puissent mobiliser pleinement leur savoir-faire et leur expertise diagnostique et thérapeutique dans l'exercice de leurs activités respectives, tout en se complétant mutuellement. Cela suppose que les médecins puissent à nouveau remettre aux patients les médicaments qu'ils prescrivent, en particulier si cela répond à la demande de leur patientèle. Notre priorité est de conjuguer notre engagement commun en faveur de nos patients avec une gestion optimale de nos ressources. La remise directe de médicaments permettrait d'une part d'améliorer la couverture médicale grâce à un accès facilité à la médication et d'autre part de renforcer durablement la liberté de choix des patients.

Cette motion a été retirée par ses auteurs avant sa discussion, pour laisser la place à la motion interpartis 260-2024 « Dans l'intérêt d'une bonne couverture en soins de base : clarifier la collaboration entre les médecins et les pharmacies en cohérence avec la Stratégie de la santé (soins intégrés) ». La SMCB se réserve la possibilité de prendre position sur cette nouvelle motion.

Initiative pour un frein aux coûts et financement uniforme

Cette année pour la première fois depuis 2012, le corps médical s'est retrouvé confronté à des votations fédérales. En 2024, la population suisse s'est prononcée sur l'initiative pour un frein aux coûts et sur l'introduction du financement uniforme des prestations de soins ambulatoires et stationnaires. Dans les deux cas, la SMCB a relayé un mot d'ordre, rejetant l'initiative pour un frein aux coûts, tout en soutenant l'introduction du financement uniforme. L'importante mobilisation du corps médical suisse a permis de remporter ces deux votations.

Il est important de rappeler dans ces lignes que ces deux victoires constituent un énorme succès pour le corps médical et l'ensemble du système sanitaire ! Après douze années sans mener de campagne, et donc sans infrastructure ni expérience, nous avons réussi à la fois à remporter une brillante victoire et à triompher d'un combat d'usure. Le secteur de la santé peut être fier de ce qu'il a accompli ! Nous avons montré que nous étions soudés et pouvions agir ensemble avec détermination lorsque la situation l'exigeait.

Pour en savoir davantage sur la façon donc la SMCB a vécu ces deux campagnes, lisez le doc.be 1/2025 !

Grâce à l'expérience ainsi acquise, la SMCB peut regarder le futur avec confiance. Car ce ne seront probablement pas les dernières votations importantes dans lesquelles le corps médical devra prendre position et se mobiliser.

Organisation

Après de nombreux changements en 2023, l'année écoulée aura vu le retour à une certaine stabilité. Mais une organisation comme la nôtre ne dort jamais : plusieurs élections et quelques changements de fonction sont à rapporter, et nous avons continué à améliorer la gestion des affaires courantes. Petit tour d'horizon.

Élections générales (présidence et comité)

Le 14 mars 2024, l'assemblée des délégués de la SMCB a réélu la présidence à l'unanimité par acclamation (co-présidents : Esther Hilfiker et Rainer Felber ; vice-président : François Moll). Nous sommes honorés de votre confiance.

L'assemblée des délégués a également élu à l'unanimité Matthias Scheidegger comme représentant du CM Emmental au comité cantonal de la SMCB. Samuel Leuenberger, Roland Brechbühler, Gregor Kaczala, Gabor Balas, Matthias Streich, Ulrich Ackermann et Jürg Fritschi ont tous été reconduits à l'unanimité au comité cantonal de la SMCB. Enfin, Aristomenis Exadaktylos a été confirmé à l'unanimité à la fonction de secrétaire scientifique de la SMCB.

Nous sommes heureux de pouvoir représenter la SMCB pour une nouvelle législature. Notre priorité, en tant que membres du comité : représenter nos membres et défendre leurs intérêts.

Délégué AM

Le 6 février 2024, le comité central de la SMCB a élu à l'unanimité Gregor Kaczala, membre du comité, à la fonction de nouveau délégué AM, sur proposition du Comité exécutif.

Médiateur

Le 3 septembre 2024, le comité au complet de la SMCB a élu son assesseur de longue date Heinz Schaad à la fonction de médiateur de la SMCB, sur proposition du Comité exécutif. Il est entré en fonction le 1^{er} octobre 2024.

Délégué à la Chambre médicale suisse

Le 17 octobre 2024, l'assemblée des délégués a élu à l'unanimité Matthias Scheidegger, membre du comité, à la fonction de délégué de la SMCB à la Chambre médicale de la FMH.

Demande d'assistance juridique en matière de pro-pharmacie

Le 2 avril 2024, le comité central a approuvé à l'unanimité la proposition de demander une assistance juridique pour une affaire qui touche la pro-pharmacie.

Recours contre l'OAP

Le comité au complet a également demandé à plusieurs reprises une assistance juridique pour les deux recours déposés auprès du Tribunal administratif du canton de Berne et du Tribunal fédéral contre l'OAP.

Archives électroniques

Il est apparu au cours de l'année que les archives électroniques de la SMCB n'étaient plus beaucoup, voire plus du tout utilisées. Le comité au complet a décidé le 3 septembre 2024 d'en cesser l'exploitation fin 2024.

Adaptation de la fonction du responsable communication et médias

La fonction de Nicolas Felber a été adaptée avec effet au 1^{er} mai 2024. Désormais « responsable communication et médias », il est chargé de la communication interne et externe.

Collaboration avec Les Tailleurs Communication SA

Depuis le 1^{er} avril 2024, l'agence de conseil politique Les Tailleurs Communication SA travaille sur mandat pour la SMCB. Alessandra Köchli et Nicole Beutler rédigent régulièrement des articles pour doc.be et conseillent la direction de la SMCB sur le plan politique.

Renouvellement de l'informatique et du site Web

Deux changements ont visé à renouveler l'infrastructure et la présence numériques de la SMCB. Depuis le printemps 2024, Elektro Burkhalter AG assure tout le support informatique de la SMCB, tandis qu'Internetgalerie AG s'est occupé de la refonte complète du site Web. Ces mesures s'imposaient pour pouvoir continuer à offrir un service sûr et efficace en cette époque du tout numérique.

Statistique des membres au 7 janvier 2025

Membres : 4429 au total (année précédente : 4350)

Cat. 01	« Médecins exerçant en cabinet » : 2211 (Année précédente : 2192)
Cat. 02	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante » : 233 (Année précédente : 257)
Cat. 03	« Chefs de clinique exerçant à l'hôpital et spécialistes hospitaliers » : 121 (Année précédente : 119)
Cat. 04	« Médecins en formation postgraduée en vue de l'obtention d'un titre de spécialiste ou d'une formation approfondie » : 17 (Année précédente : 13)
Cat. 05	« Domicile et activité professionnelle à l'étranger » : 11 (Année précédente : 13)
Cat. 06	« Membres de la FMH temporairement sans activité de médecin » : 51 (Année précédente : 53)
Cat. 07	« Après cessation de toute activité professionnelle (p. ex. retraités) » : 1409 (Année précédente : 1368)
Cat. 20	« Membres hors canton (activité principale et base FMH dans un autre canton) » : 151 (Année précédente : 125)
Cat. 21	« Médecins hospitaliers dans une fonction dirigeante (base de l'AMDHS) » : 116 (Année précédente : 98)
	Autres (membres d'honneur + non-membres de l'association) : 109 (année précédente : 112)

Réseaux

Le bon fonctionnement et le succès d'un système de santé reposent sur la collaboration d'organisations, de domaines et de niveaux divers. Voilà pourquoi nous soignons en permanence notre réseau et nos relations avec les milieux politiques, le canton, les autres associations actives dans le secteur de la santé et la relève.

Rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil

En 2024, comme chaque année lors de notre rencontre de mi-journée, nous avons souhaité présenter aux membres du Grand Conseil un sujet brûlant : l'avenir de la couverture médicale. Comme l'enquête 2023 de la SMCB sur les soins médicaux avait révélé quelques mois plus tôt que la pénurie de personnel médical qualifié s'aggravait dans le canton de Berne, il nous a paru indispensable d'informer de manière approfondie les milieux politiques bernois de cette évolution. Avec nos invités, le professeur Sven Streit, co-responsable de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux, et le Dr Carlos Quinto, membre du Comité central de la FMH, nous avons exposé aux députés l'état de la couverture médicale en Suisse et la dynamique qui semble se dessiner pour les années à venir.

Nous avons été heureux d'accueillir de nombreux membres du Grand Conseil et de constater leur intérêt pour la question de la pénurie de personnel qualifié. Il est apparu clairement, tant au cours des discussions que dans la correspondance échangée par la suite, que les milieux politiques cantonaux sont conscients du problème et du rôle qui est le leur dans la recherche de solutions.

Insel Gruppe AG

L'Hôpital de l'Île est une composante indispensable du système sanitaire bernois. Malgré les difficultés que l'Insel Gruppe AG connaît depuis quelques années, ou peut-être en raison de ces difficultés, il importe de maintenir un contact régulier entre le corps médical et la direction de l'Hôpital de l'Île. En 2024, nous avons été en relation constante avec divers représentants et représentantes de l'Insel Gruppe AG, notamment en vue des journées bernoises de la clinique 2024 et du changement de direction de l'Île. Nous avons notamment eu le plaisir de publier dans doc.be 5/2024 un entretien avec le professeur Bernhard Pulver, président du conseil d'administration et directeur opérationnel intérimaire de l'Insel Gruppe AG. Ces relations constructives, productives avec l'Île tout au long de l'année nous ont à nouveau rappelé combien il est aisé de mettre en place ou d'accélérer des projets efficaces lorsque le corps médical et les hôpitaux travaillent ensemble et tiennent compte de leurs points de vue respectifs.



En 2024, la rencontre de mi-journée avec les membres du Grand Conseil s'est tenue au Casino de Berne.

« medifuture » 2024

En 2024, la SMCB a de nouveau participé au congrès sur la carrière « medifuture » organisé par l'Association suisse des médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique (ASMAC) pour les médecins de demain. Elle y a tenu un stand, invitant l'Institut bernois de médecine de famille (BIHAM) à ses côtés. Nous avons été impressionnés par l'intérêt et la curiosité des visiteurs.

Groupe de coordination Communication FMH

Le groupe de travail des responsables de la communication des sociétés cantonales de médecine et des sociétés nationales de discipline médicale, lancé en novembre 2023, s'est rencontré tous les mois en 2024. Nicolas Felber y représente la SMCB depuis sa création. Il était devenu impératif que les différents services de communication puissent échanger et coordonner leurs stratégies, notamment lors des deux campagnes nationales. La mise en réseau et la coopération des associations s'en sont trouvées durablement améliorées et les échanges entre la

SMCB et la FMH au niveau opérationnel ont été intensifiés et consolidés.

Face au risque de faillite des EMH, l'éditeur du Bulletin des médecins suisses (BMS), à sa communication tendancieuse et à la restructuration de la publication du BMS par la FMH, il était essentiel que les différents services de communication soient en contact direct avec la FMH pour transmettre des informations correctes à leurs organisations respectives.

La SMCB continue de participer à ce groupe de coordination et espère qu'il continuera à se développer de manière constructive en 2025.

Participation à divers organes

En tant que co-présidents, nous nous efforçons de représenter le point de vue du corps médical bernois dans divers organes et d'échanger avec des acteurs importants du système sanitaire cantonal et fédéral. Nous sommes ainsi actifs dans le groupe de travail spécial Santé placé sous l'égide de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI), dans l'association faîtière PME Bernoises, dans l'Assemblée des délégués de la FMH et dans le comité

de la Fédération des sociétés médicales de Suisse alémanique (*Verband der Deutschschweizer Ärztgesellschaften*, VEDAG). Grâce à la répartition de la charge sur quatre épaules, il nous est possible d'avoir un large domaine d'action et de défendre les intérêts de la SMCB en bien des endroits. Notre binôme fonctionne à merveille, et le quotidien de la SMCB s'en ressent.

Collaboration avec le service du médecin cantonal (SMC) bernois

Nous tenons à remercier une fois encore la Dre Barbara Grützmacher, médecin cantonale bernoise, pour la qualité de notre collaboration. En 2024, la SMCB et le SMC se sont à nouveau rapprochés et ont réussi à relever ensemble divers défis. Mentionnons en particulier les projets pilotes de service d'urgence assuré par les médecins de famille, dont la mise en œuvre n'est possible qu'en étroite collaboration avec Barbara Grützmacher. Nous nous réjouissons de poursuivre cette relation fructueuse avec le SMC en 2025.

Projets

Le quotidien associatif est extrêmement varié et fait d'une multitude de tâches et de projets à plus ou moins long terme. Nous vous présentons ci-après quelques-uns des projets les plus marquants de l'année 2024.

Enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023

Dans le cadre de ses efforts de développement et d'optimisation des processus, la SMCB a également procédé à une réorganisation de l'enquête sur les soins médicaux, réalisée tous les deux ans depuis 2013. Pour la première fois, une équipe académique dirigée par les professeurs Sven Streit et Martin Müller s'est chargée de l'évaluation des données recueillies lors de l'enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023. Avec l'appui des co-directeurs mentionnés, la co-présidence de la SMCB et le responsable communication et médias de la SMCB ont été en mesure d'analyser les données et d'en communiquer les résultats à la mi-2024 à la population et aux acteurs politiques par un travail de relations publiques ciblé.

L'enquête de la SMCB sur les soins médicaux 2023 a mis en évidence une aggravation de la pénurie de médecins dans les soins de base, ainsi qu'un manque criant de pédiopsychiatres, de psychiatres et de psychothérapeutes. Ces dernières années, des goulots d'étranglement sont apparus dans d'autres spécialités, comme la dermatologie. L'endocrinologie / diabétologie et la gynécologie sont également de plus en plus touchées. Une fois de plus, notre enquête documente non seulement la pénurie de praticiens dans le milieu médical, mais en plus elle pointe du doigt une aggravation de la situation qui deviendra inévitablement menaçante pour les soins médicaux si aucune mesure n'est prise.

Un nouveau design pour doc.be

Pour vivre avec son temps, la SMCB s'est remaniée en profondeur au cours des dix-huit derniers mois : du renouvellement des équipes à la modernisation de l'infrastructure, en passant par la numérisation de notre présence médiatique. À cet égard, justement, le changement décisif opéré dans la sphère des médias, par l'abandon de l'imprimé au profit du numérique, nous a incités en 2024 à revoir également notre magazine associatif de longue date, doc.be. L'ancien design était de plus en plus rigide et n'était pas optimal pour la présence en ligne. Une refonte s'imposait.

Toutefois, nous avons conservé le format imprimé. Par des adaptations ciblées du design et de la présentation, nous voulions garantir que notre lectorat puisse continuer à profiter d'une large palette de sujets ayant trait au secteur de la santé bernois aussi bien sous forme imprimée que numérique. Nous avons beaucoup apprécié les nombreux retours positifs et sommes contents de l'amélioration de l'interaction du lectorat avec les contenus.

Journée de réflexion 2024

Les modèles de soins structurés sont décrits dans une mesure croissante comme indispensables pour l'avenir. C'est pourquoi nous avons choisi les soins intégrés comme thème de l'édition 2024 de la journée de réflexion de la SMCB. Le modèle régional 4+, d'une part, et le Réseau de l'Arc, d'autre part, ont été présentés et discutés de manière spécifique.

Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg et le conseiller national Lorenz Hess ont évoqué au château de Bümpliz les principaux défis que sont le manque de personnel qualifié, l'augmentation des coûts et le besoin d'intégration dans le secteur de la santé, en les plaçant dans le contexte du modèle régional 4+.

L'après-midi, le comité de la SMCB a discuté de sa propre position sur les points présentés. Il a considéré le modèle régional 4+ comme une chance et a décidé de continuer à en observer la mise en place et le développement. La journée de réflexion a clairement montré que la collaboration entre les fournisseurs de prestations, les institutions de santé et le monde politique est décisive pour assurer l'avenir des soins de santé dans le canton de Berne.

Le modèle régional 4+ a de nouveau fait l'objet de vifs débats lors des BETAKLI '24, dans le cadre de la table ronde sur la politique professionnelle.

Projet pilote « Service d'urgence des médecins de famille »

Le service médical d'urgence ambulatoire, en particulier le service d'intervention, est un sujet qui nous occupe quotidiennement et depuis longtemps dans notre activité. Afin de soulager les régions périphériques, le projet pilote « Service d'urgence des médecins de famille » de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration du canton de Berne (DSSI) a été étendu à la région de l'Emmental en 2024, en collaboration avec la SMCB et des hôpitaux régionaux. Jusqu'à



**Un des grands moments de 2024 :
l'ouverture des BETAKLI '24.**

fin 2024, des travaux préparatoires ont en outre été menés avec le CM de Haute-Argovie et le CM de Pierre-Pertuis, qui lanceront également ce projet pilote dans leurs secteurs respectifs à partir de début 2025. Par ailleurs, la participation au projet pilote est ouverte à d'autres cercles médicaux.

TARDOC et forfaits ambulatoires

Après des années de discussions et d'innombrables adaptations, il est enfin devenu clair en 2024 que le TARDOC, prêt depuis 2019, et les forfaits ambulatoires seraient introduits simultanément au 1^{er} janvier 2026. Le remplacement du TARMED, en vigueur depuis 2004 et aujourd'hui totalement obsolète, était attendu depuis longtemps. Nous adressons nos plus vifs remerciements à la FMH, qui a œuvré des années durant à trouver une solution utile à l'ensemble du corps médical, tant dans le TARDOC que dans les forfaits ambulatoires. La structure tarifaire qui sera introduite à partir de 2026 n'est pas parfaite et une révision continue est à la fois nécessaire et prévue. Mais grâce à cet accord, le corps médical reste habilité à s'impliquer dans le développement et à l'influencer de façon ciblée.

Nous entendons faire en sorte que le passage de TARMED à TARDOC se déroule le plus en douceur possible et sommes en train d'étudier comment soutenir et accompagner nos membres dans ce processus.

InselLink

L'introduction d'Epic, le nouveau système d'information et de gestion clinique (SIGC) de l'Hôpital de l'Île, a été précédée de travaux préparatoires intensifs. Nous avons été impliqués très tôt dans le processus, afin que les exigences et les besoins du corps médical bernois puissent être représentés.

Le nouveau portail « InselLink », destiné aux médecins référents, est un élément central d'Epic. InselLink a notamment été présenté dans le doc.be 1/2024 et un stand lui a été consacré lors des BETAKLI '24. Si le portail connaissait encore quelques problèmes au début, il a su convaincre un nombre croissant d'utilisateurs en cours d'année et est continuellement développé. Nous continuerons à nous impliquer et observons attentivement la diffusion progressive d'Epic dans les hôpitaux suisses.

Violence domestique

Problème de société majeur, la violence domestique s'invite de plus en plus souvent dans les débats. Depuis des années déjà, nous nous engageons activement dans la sensibilisation, la détection, le traitement et la prévention de la violence domestique. Le 8 mai 2024, Rainer Felber a tenu un exposé sur la gestion de la violence domestique dans les cabinets de médecine de famille lors du colloque « Fachtagung – Häusliche Gewalt » à l'Hôpital de l'Île, dont nous avons rendu compte dans doc.be 4/2024. À la suite de nombreux contacts avec des services spécialisés et des spécialistes, la Direction de la sécurité du canton de Berne (DSE) nous a priés de donner notre avis sur une brochure en cours de réalisation sur le thème de la violence domestique chez les personnes âgées. Nicolas Felber, le responsable communication et médias de la SMCB, a participé activement à l'élaboration de la brochure sur ce sujet important.

Formation continue et postgrade

Dans leur activité quotidienne, les médecins doivent constamment se tenir informés de l'état actuel des connaissances. La SMCB s'efforce donc d'offrir aux médecins bernois déjà établis et aux futurs médecins des possibilités de formation continue et postgrade, pour leur permettre d'aiguiser leur savoir et d'entretenir leur réseau.

BETAKLI '24

Ce fut un réel plaisir que de pouvoir donner à nouveau le coup d'envoi des journées bernoises de la clinique le 23 octobre 2024, après un hiatus de sept ans. Puis, pendant trois jours et demi, de suivre des exposés dans diverses spécialités, des cours pratiques, des ateliers pour approfondir notre savoir-faire et des visites cliniques marquantes au chevet des patients. Les BETAKLI '24 ont été une occasion précieuse d'entretenir les contacts, d'échanger avec les collègues de l'Hôpital de l'Île et de nous perfectionner ensemble.

Nous avons consacré deux courts métrages officiels et un numéro spécial de doc.be (6/2024) aux BETAKLI '24, qui ont été publiés en décembre 2024.

Programme d'assistantat au cabinet médical du canton de Berne

Le programme d'assistantat au cabinet médical lancé en 2007 a fait ses preuves dans le canton de Berne. Grâce à ce programme, jusqu'à 45 médecins-assistants acquièrent chaque année une expérience pratique en médecine de famille. Plus de 80 % des participants choisissent ensuite la voie du cabinet

de médecine de famille. En raison de l'efficacité prouvée du programme et dans le but de renforcer à long terme la médecine de base dans le canton de Berne, le Grand Conseil a prolongé le programme pour la période 2023–2026.

Depuis le début, la SMCB s'implique activement dans la conception, le développement et le suivi du programme. Nous nous y sommes impliqués de manière intensive en 2024 également.

Évaluation de l'aptitude à supporter la détention

Le 20 novembre 2024, nous avons organisé une nouvelle formation continue sur l'évaluation de l'aptitude à supporter la détention au poste de police de Bienne. La même formation continue en ville de Berne a dû être reportée au mois de janvier 2025 pour des raisons organisationnelles.

En collaboration avec la Police cantonale bernoise, nous proposons depuis plusieurs années cette formation continue qui a fait ses preuves et qui prépare les médecins au défi de taille que représente l'évaluation de l'aptitude à supporter la détention. Nous poursuivrons notre collaboration constructive avec la Police cantonale bernoise afin que les médecins puissent se préparer aux situations difficiles qu'ils pourraient être amenés à rencontrer dans le cadre de leur activité.

Remerciements

2024 fut une année intense, avec des votations populaires fédérales remportées de haute lutte. Aussi, nous adressons tout d'abord nos remerciements au corps médical, à vous tous et vous toutes qui vous êtes mobilisés pour porter la voix des médecins. Un grand MERCI va ensuite au secrétariat de la SMCB, dirigé par Chiara Pizzera, et au responsable communication et médias, Nicolas Felber. Ils ont, par leur grand engagement et leur talent d'organisation, contribué au succès des BETAKLI '24 et à la réussite des événements organisés en amont des votations, en sus de leurs autres tâches à la SMCB. Nous remercions notre vice-président, François Moll, et le secrétaire juridique, Thomas Eichenberger, de leur soutien indéfectible et de leur appui. L'expertise juridique de Thomas Eichenberger est extrêmement précieuse et appréciée au vu du nombre croissant de procédures de consultation et de procédures juridiques.

Enfin, nous remercions tous les membres des organes de la SMCB pour leur collaboration constructive et tous les représentants de la SMCB au sein de groupes de travail, de commissions ou d'associations régionales, cantonales ou nationales pour leur engagement. Votre collaboration et votre soutien restent importants en 2025 !